

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Jean-Michel PROFFET

De l'obsession du péché à la joie du salut

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1987, tome 83, p. 174-183

© Abbaye de Saint-Maurice 2013

Le Psaume 51 :

De l'obsession du péché à la joie du salut

Ce Psaume 51 (hebr.) est certainement l'un des plus connus, sous le titre de « Miserere », premier mot dans la traduction latine de la Vulgate (Ps 50). C'est aussi l'un des plus intéressants du point de vue de l'expérience du péché et de la grâce, tels qu'ils peuvent être vécus par le croyant. L'expérience d'un pécheur pénitent est devenue parabole : comme toute prière, ce Psaume trace un chemin, invite à un parcours. Au départ, l'orant est comme enfermé en lui-même, recroquevillé sur ce que son péché a d'obsédant ; à l'arrivée, il s'ouvre à la joie et au partage d'une expérience de renaissance et de reconnaissance.

Il serait fastidieux, dans le cadre qui nous est ici proposé, de nous attacher à chaque mot du poème pour en faire l'analyse. Ce serait de plus méthodologiquement inexact de commencer ainsi notre étude. En effet l'exégèse a appris de la linguistique que la plus grande partie du sens d'un mot lui vient non du lexique mais du contexte, proche ou plus large, dans lequel il s'insère et où il entre en jeu de parallélismes, de complémentarité ou d'opposition.

Commençons donc par découvrir le plan du Psaume, en étant attentif aux critères **littéraires** susceptibles de justifier la division proposée¹.

¹ Outre les commentaires, nous nous sommes inspiré de J. Magne, Répétitions de mots et exégèse dans quelques psaumes et le Pater, dans *Biblica* 39 (1958), pp. 177-197 ; E. Beaucamp, Justice divine et pardon, dans « A la rencontre de Dieu », Memorial A. Gelin, Le Puy, 1961, pp. 129-144 ; P.-E. Bonnard, Le vocabulaire du Miserere, dans « A la rencontre de Dieu », pp. 144-156.

I. Structure littéraire

1. Titre : vv. 1-2

Ce titre offre au lecteur ou au priant une clé de lecture du Psaume ; il est ainsi invité à revivre l'attitude pénitente de David qui pria ainsi après avoir commis l'adultère avec Bethsabée et avoir froidement organisé le meurtre d'Urie son époux (2 S 11). Nous verrons par l'étude du vocabulaire du Psaume que ce dernier n'a probablement pas été composé à une époque aussi haute. Il reste que ce titre, même s'il est plus tardif, est un indice sur la tradition vivante de la prière et de la lecture juive. Et dire que David, l'homme passionné devenu criminel, en a fait sa prière, c'est équivalent à la proposer aux pécheurs même les plus égarés et les plus désespérés.

2. Obsession de la faute et prière : vv. 3-11

Trois éléments invitent à s'arrêter au v. 11 :

- c'est tout d'abord l'accumulation des termes désignant le péché. On ne retrouvera ce vocabulaire qu'au v. 15, mais au pluriel et non plus appliqué au pécheur qui prie dans ce Psaume, mais à ceux auxquels il s'adressera une fois justifié. Il faudrait encore ajouter la mention du « mal » au v. 6, qui appartient au même champ sémantique et qui se trouve en parallèle à la mention du péché. On voit que cette accumulation de termes concernant le péché dans la diversité de ses appellations et la plénitude de son extension s'arrête au v. 11.

Par ailleurs on observe la répétition significative des verbes dans la demande du priant : efface (v. 3), lave (v. 4), purifie (v. 5), puis les mêmes termes sont repris, mais dans l'ordre inverse : je serai pur (v. 9), lave (v. 9) et efface (v. 11); ils sont précédés par un verbe (fais-moi grâce) au v. 3 et au v. 9 (enlève mon péché). Au centre (v. 6), retentit l'appel à la justice de Dieu. Signalons enfin que, dans cette première partie de la prière, le nom du Seigneur n'est invoqué qu'une seule fois, sous le nom d'Elohim (v. 3).

3. Le pécheur devenu témoin de la justice de Dieu : vv. 12-19

Les vv. 12 et 19 forment une inclusion par la répétition des termes de cœur et esprit, la seconde énumération reprenant là encore le binôme dans l'ordre inverse : esprit-cœur.

Au v. 12 on peut dire que la thématique bascule et ce, à partir d'un nouvel appel au Seigneur, invoqué sous le nom d'Elohim. Le titre réapparaîtra deux fois au v. 16 et deux fois au v. 19 encadrant le nom d'Adonaï au v. 17. Le Seigneur est ainsi invoqué six fois dans la deuxième partie du Psaume et sept fois (nombre parfait) dans la totalité du poème, de même que, dans la première partie, c'était la racine « péché » (substantif et verbe) qui apparaissait six fois, et sept fois en tout dans le Psaume. Si le péché occupait la première place au début de la prière, c'est maintenant le Seigneur qui lui succède. On a déjà dit que, par contre, le vocabulaire du péché est pour ainsi dire absent dans la seconde partie, mis à part la mention des pécheurs au v. 15, auxquels le pénitent pardonné va faire découvrir le vrai visage de son Dieu.

Il faut encore souligner, au v. 16, la mention (plus ou moins bien centrée, mais réelle et importante, de la justice du Seigneur associée à la louange qui est l'apport typique de cette seconde partie.

Le v. 19 reprend non seulement les termes anthropologiques du v. 12 (cœur-esprit) en les inversant (esprit-cœur), mais encore le vocabulaire et la thématique de la seconde partie. Ainsi il clôt le psaume.

4. Le peuple devenu orant : vv. 20-21

Les commentateurs s'accordent, en général, à reconnaître là un ajout plus tardif. On demande la reconstruction de Jérusalem afin que des « sacrifices de justice », légitimes plutôt que « prescrits » (TOB), puissent de nouveau y être offerts ainsi que les holocaustes, alors que le v. 18 les avait tellement relativisés ! On notera là encore la thématique de la justice qui apparaît ainsi au v. 21.

II. Lecture théologique

1. Première partie : vv. 3-11

On a relevé plus haut l'accumulation des termes désignant le péché dans ces premiers versets. C'est pourtant sur un appel à la miséricorde du Seigneur que s'ouvre le Psaume :

*Fais-moi grâce, Dieu, en ta bonté,
En ta grande tendresse, efface mon péché. (v.3)*

Parce que Dieu sait faire grâce, qu'il est don et par-don, il permet à ce pécheur de se situer, de paraître devant lui dans sa vérité. Et la première qualité auquel le pécheur en appelle, c'est la bonté ; en hébreu (héséd) le terme évoque immédiatement l'amour offert par l'Alliance, le lien institué ainsi entre Dieu et son peuple, et l'amour loyal et fidèle par lequel l'homme est invité à répondre aux avances de son Dieu. Le pécheur en appelle ensuite au Dieu de tendresse ; l'hébreu dit : un Dieu « qui a des entrailles » capables de s'émouvoir. Le Seigneur est donc aussi évoqué sous des traits maternels : comme la mère dont les entrailles restent pour ainsi dire reliées à l'enfant qu'elle a porté, ainsi Dieu est touché, éprouve affection et tendresse pour sa créature (cf. Is 49, 15). « Toi, si maternel, efface mes révoltes » ose même traduire P.-E. Bonnard.

Notre Psaume s'ouvre donc sur cette prière, ce cri lancé vers Dieu, et c'est Dieu qui d'abord est présenté, révélé comme un Dieu de grâce, d'amour fidèle et de tendresse, avant que le pécheur soit à son tour présenté. Dieu précède même la première mention du péché. C'est lui qui va permettre à l'expérience du péché d'être nommée telle, c'est lui qui va permettre même à l'obsession d'être située en un climat théologique, dirions-nous. Le regard gracieux, l'amour solide et les tendresses maternelles de Dieu² : de quoi permettre au pire des pécheurs de retrouver vie !

² Les trois termes sont associés dans le texte important d'Ex 34, 6 où Dieu se présente.

Venons-en maintenant au vocabulaire du péché. On rencontre ici les trois termes fondamentaux désignant le péché dans l'A.T. :

- la révolte (vv. 3.5), en particulier contre Dieu.
- la faute (vv. 4.5.6.7.11 pour le substantif et v. 11 pour le verbe) : cette racine souligne que le péché est un acte qui rate son but. D'où le nom de faute ou le verbe faillir. Si ce péché envahit toute l'existence, il la fera dévier et c'est toute une destinée qui peut se voir privée de son aboutissement.
- la perversion (vv. 4.7.11) : le péché est alors un acte tordu.
- nous avons vu que s'y ajoutait la mention du mal (v. 6), qui assume tous les sens partiels relevés ci-dessus.

Le v. 5 ajoute à la mention du péché sous ses divers aspects la pression de son omniprésence : « car mes révoltes, moi je les connais, ma faute est devant moi sans relâche ». Nous parlions plus haut d'un climat d'obsession. Le péché occupe tout le champ de conscience, et celui qui est gravement pécheur, voire criminel, sait qu'il l'est. N'oublions pas que, pour un hébreu, le verbe connaître ne se réduit jamais à l'aspect intellectuel de la connaissance, mais englobe aussi l'aspect affectif, et tout cela sous la forme d'une expérience vitale.

L'intériorisation du pardon :

Après avoir demandé grâce au Seigneur, le pécheur module sa demande au moyen de termes imagés :

- efface (vv. 4.9) : terme que Jérémie serait le premier à avoir appliqué aux péchés (18, 23). Cf. Is 43, 25 ; 44, 22.
- lave (vv. 4.9), « lessive ». C'est un terme utilisé par les foulons piétinant leur linge dans un mélange d'eau, de potasse et de cendres. Jérémie seul y recourt dans le sens moral.
- purifie - je serai pur (vv. 4.9) qui s'entendent aussi bien au sens physique que moral. Ce sont une fois encore les prophètes, surtout Jérémie et Ezéchiel, qui attestent ce second sens.

On n'a pas simplement ici la répétition d'expressions équivalentes, mais bien un approfondissement dans le sens de l'intériorisation : la grâce de Dieu que le pécheur invoque va se réaliser pour lui dans le fait que Dieu va effacer, lessiver et purifier complètement le pécheur. Après un nouvel appel à être purifié de sa faute, au moyen de l'hysope (qui évoque l'aspersion par le sang,

par ex. de l'agneau pascal), on retrouve notre trilogie, mais dans le sens inverse : je serai pur (v. 9), lessive-moi (v. 9) et tout à la fin, en inclusion avec le v. 3, efface. Le pardon de Dieu est ainsi appelé sur le pécheur pour accomplir son œuvre de l'extérieur jusqu'au plus profond de lui-même, non seulement en le disculpant mais en enlevant son péché. Ce mouvement achevé, on comprend que le psalmiste en vienne à parler du cœur et de l'esprit et surtout de « création » d'un cœur pur, œuvre réservée à Dieu.

La première partie du v. 6 a de quoi choquer au premier abord : « contre toi et toi seul j'ai péché ». Il serait absurde d'y voir la méconnaissance ou, pire encore, la négation, du mal perpétré envers autrui (par ex. si l'on se situe dans l'optique du titre : le mal commis par David envers Urie et Bethsabée. C'est cependant devant Dieu seul que le mal revêt toute sa gravité, qu'il reçoit son nom de faute : un but a été manqué, une existence appelée au bien s'est vue désorientée de sa trajectoire. D'où la traduction très précise de P.-E. Bonnard et qui rend le passage plus intelligible : « A toi, à toi seul j'ai failli. » La deuxième partie du verset module à nouveau la même expérience : « ce qui est mal à tes yeux, je l'ai fait ».

Le deuxième stique du v. 6 introduit la notion de la justice de Dieu, notion centrale pour cette première partie, importante aussi pour chacune des autres parties, et décisive pour la théologie de la rédemption :

*afin que tu aies raison quand tu parles,
que tu soies sans reproche quand tu juges.*

Pratiquement toute l'exégèse moderne a entendu ce verset dans le sens d'une justice vindicative. L'homme se reconnaît pécheur devant Dieu, il accuse sa faute et ainsi donne raison à Dieu qui le juge. Or cette interprétation qui semble aller de soi pour les modernes semble n'avoir pas même été soupçonnée par les versions anciennes de la Bible : le Targum et la Septante. En effet le Tg a glosé ainsi notre passage : « Devant toi seul j'ai péché et devant toi j'ai fait le mal. Aussi tu me purifieras par ta parole, **tu me rendras pur en jugeant.** » Par conséquent il ne s'agit plus ici de justice vindicative, mais bien de la justice de Dieu qui rend juste par sa parole. La Septante au lieu de lire le singulier « afin que tu sois justifié dans ta parole » a le pluriel « dans tes paroles ». Le changement paraît minime et pourtant il est d'importance. Il ne peut plus s'agir alors de la parole de jugement, de condamnation

portée ici et maintenant par Dieu contre le pécheur (par ex. David), mais seulement des paroles prononcées par le Seigneur, c'est-à-dire ses promesses de salut (cf. par ex. 2 S 7, 1 R 8). S'il était nécessaire d'apporter une preuve supplémentaire du bien-fondé de cette interprétation ancienne, qu'il suffise de lire le v. 16 de notre Psaume, qui célèbre la justice de Yahvé, en parallèle avec sa fidélité et son salut, son amour et sa vérité : « affranchis-moi du sang, Dieu, Dieu de mon salut, et ma langue acclamera ta justice ». Il ne s'agit sûrement pas ici de justice vindicative.

Enfin un autre exégète se trouverait justifié : l'apôtre Paul dans l'épître aux Romains (3, 5), accusé parfois d'avoir été très personnel dans sa lecture de ce Psaume. Dieu, par sa justice pleine de miséricorde et de fidélité, peut justifier l'homme par fidélité à son dessein d'amour, même quand l'homme a gravement péché. L'alliance, si elle est rompue du côté de l'homme, tient bon du côté de Dieu (cf. Jr 31, 31-34). Justice et miséricorde ne s'opposent pas en Dieu, elles s'explicitent l'une l'autre et marchent de concert. Le v. 6 pourrait d'ailleurs très bien être rattaché à la première demande du Psaume : « fais-moi grâce... parce que j'ai péché... afin que tu sois juste... » C'est la structure classique des supplications (par ex. Ps 6, 5 ; 25, 11).

vv. 10-11 : parvenus à la fin de la première partie où le péché occupait une place importante, nous avons été comme emportés à la rencontre du Dieu de justice, c'est-à-dire de ce Dieu finalement très partial en faveur d'Israël, au nom de l'alliance autrefois conclue et pour Dieu toujours actuelle, quel que soit le péché de l'homme, même celui qui lui colle à la peau depuis sa conception (v. 7). En ces deux derniers versets nous avons comme une amorce de l'atmosphère de la deuxième partie du Psaume et du retournement qui s'y opérera : « Donne-moi d'entendre cris de joie et acclamations... » : l'expression évoque les acclamations liturgiques au Temple ; « et qu'ils exultent les os que tu broyas » : est-il vraiment indispensable de rechercher ici l'indice d'une maladie du psalmiste comme le font certains exégètes ?... Ne peut-on y voir une métaphore saisissante visualisant l'état de cet homme qui se sait profondément atteint par un péché qui le détruit. C'est tout son être qui s'en trouve comme désarticulé et qui aspire de nouveau à la santé, et qui plus est, à la danse ! Lu dans l'optique de David, le passionné d'amour pour son Dieu, qui avait tournoyé devant l'arche lors de la procession d'entrée à Jérusalem (2 S 6, 16), la demande est saisissante. Le passionné devenu criminel ne peut renoncer à danser. Il demande à son Seigneur de lui en redonner la possibilité, ou mieux l'impulsion.

2. Deuxième partie: vv. 12-19

Avec le v. 12 éclate la nouveauté de Dieu, dans cette atmosphère de vieillissement et de péché, trop bien connu et depuis trop longtemps. Signalons :

- le verbe « créer » que la Bible réserve à Dieu seul. Jérémie serait le premier à avoir appliqué ce verbe au salut (Jr 31, 22), suivi par le Second Isaïe. Le binôme créer-rénover ne se retrouve, outre notre Psaume, que dans Jérémie, les derniers chapitres d'Isaïe et le Ps 104, 30 (post-exilique).
- La mention du cœur et de l'esprit, dans ce contexte de renouvellement créateur, nous rapproche de Jérémie et d'Ezéchiel : Jr 34, 7 et surtout Ez 36, 25-27 où l'on repérera de suite une étroite parenté de thématique et de vocabulaire :

« Je ferai sur vous une aspersion d'eau pure et vous serez **purs** ; je vous **purifierai** de toutes vos impuretés et vos idoles. Je vous donnerai un **cœur neuf** et je mettrai **en vous un esprit neuf** ; j'enlèverai de votre corps le cœur de pierre et je vous donnerai un cœur de chair. Je mettrai en vous mon propre esprit, je vous ferai marcher selon mes lois, garder et pratiquer mes coutumes. »

L'expression du verset suivant « n'enlève pas de moi ton Esprit Saint » (v. 13) ne se retrouve qu'une seule fois dans l'A.T. (Is 63, 10-11). Autant dire que notre psalmiste a été à l'école des prophètes Jérémie, Ezéchiel et des disciples d'Isaïe (Deutéro et Trito-Isaïe).

- Le v. 12 qui exprime la demande fondamentale par laquelle s'ouvre la seconde partie de cette prière, se trouve encadrée par la mention de la face (v. 11 : détourne ta face ; v. 13 : ne me rejette pas loin de ta face), et par la mention de la joie (v. 10 : fais que j'entende l'allégresse et la joie ; v. 14 : rends-moi la joie de ton salut). C'est plus directement par rapport à Dieu (dont nous avons vu qu'il est très présent et nommé six fois dans cette seconde partie), c'est plus directement par rapport à lui que se situe l'expérience du salut : « **ton salut** », dit le psalmiste.
- Le v. 15 exprime la fin de l'enfermement du pécheur sur lui-même. Mais il faut noter que cette expérience, si personnelle qu'elle soit, est plus qu'individuelle, elle rejaillit en témoignage. Le pécheur qui a fait l'expérience de la gratuité du salut, et de la fidélité amoureuse de son Dieu ne

peut s'empêcher de devenir missionnaire de la Bonne Nouvelle. Ainsi d'autres pourront vivre la même expérience de conversion, renaître à la joie et à l'espérance.

- Au v. 16, la demande d'être délivré du sang peut se comprendre de différentes manières. Le sang versé : cette lecture est surtout signifiante en fonction du titre, plus tardif que le Psaume ; ou le sang en tant qu'image de la mort (cf. Ps 30, 10), ou encore libère-moi des hommes de sang ?

Notons le nom de Dieu qui se trouve maintenant précisé : « Dieu de **mon salut**. L'expérience de David lui a permis de découvrir le visage de son Dieu. Et enfin le thème si central de la justice réapparaît : « ma langue acclamera ta justice » : certainement ici la justice salvifique qui rend juste, donne le salut et engendre la louange.

- La demande du v. 17 a été choisie par l'Eglise pour ouvrir la récitation de l'office divin : « Seigneur, ouvre mes lèvres, et ma bouche publiera ta louange. » Parce que seul Dieu peut créer, seul il peut redonner à l'homme un cœur nouveau, un esprit nouveau, ouvrir les lèvres de celui qui est enfermé sur lui-même et isolé de par son pécheur. Dieu peut relever sa tête, lui redonner la parole et en faire un témoin, et un témoin participant à nouveau à la louange d'Israël.
- Les vv. 18-19 sont un écho de la spiritualisation des sacrifices dans la prédication prophétique. Ils sont remplacés par l'esprit brisé et par le cœur brisé et broyé. On a peut-être également ici un écho de la nouvelle situation où vit l'Israël de l'exil, après la destruction du Temple.

3. Troisième partie : vv. 20-21

« Rebâtis les murs de Jérusalem » fait probablement écho à cette situation de l'exil. Alors le Seigneur pourra de nouveau se plaire à des **sacrifices de justice** : habituellement l'on voit ici un ajout au Psaume, revenant sur la spiritualisation des versets précédents. Mais on pourrait aussi y voir le désir de voir vivre par tout le peuple ce qui a fait l'expérience de David, le pécheur justifié revenu à la louange. Le peuple tout entier pourrait vivre la même expérience et, une fois justifié et converti, voir son offrande acceptée.

En conclusion...

Qu'il nous suffise, pour conclure, de souligner une fois encore le lien établi par le Psaume entre péché et pardon, entre l'obsession et la solitude qui guettent toujours le pécheur, et la délivrance accompagnée de communion fraternelle que le Seigneur peut inscrire à nouveau au fond du cœur. Le visage de Dieu et sa tendresse accompagnent les deux faces de cette expérience : aussi bien celle du péché qui ne se découvre tel que devant Dieu, que celle du cœur nouveau, de la louange et du témoignage retrouvés. Enfin on pourrait parler d'un parcours du pardon, de la grâce (1^{er} mot du v. 3) : efface, lave, purifie, et surtout CRÉE en moi un cœur pur, un esprit neuf. Il ne s'agit pas d'oublier, ni seulement d'effacer superficiellement, ni non plus de déculpabiliser mais de permettre au pécheur d'accéder à ce qui est sa vérité, devant le Dieu de l'Alliance seul capable de faire surgir du vieillissement du péché la jeunesse d'un être renouvelé, réconcilié avec son Dieu, avec lui-même, et disponible à de nouveaux liens fraternels.

Jean-Michel Poffet, O.P.